

COMMUNE DE RUMONT

BUDGET 2018

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

I. Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Rumont (<http://www.Rumont-77.fr/>)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 12 AVRIL 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle polyvalente, des loyers communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à la redevance d'occupation du domaine public).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 262 933 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 46 768 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 129 785 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (soit 133 148 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

DOTATIONS	2015	2016	Variation 2015/2016	2017	Variation 2016/2017	Variation 2015/2017
DGF	10 778	8 112	- 24.74 %	4 750	- 41.44 %	- 55.93 %
DSR	2 334	2 474	+ 6.00 %	2 671	+ 7.96 %	+ 14.39 %

Pour 2018, nous avons prévu 3 871 € pour la DGF et 2 752 € de DSR.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années et prévisionnel 2017*)

DESIGNATION DES RECETTES	2015	2016	2017	Prévision 2018
Redev. Occup. Domaine Public	332 €	554 €	331 €	300 €
PRODUITS DES SERVICES	332 €	554 €	331 €	300 €
Contribution Directes - 2 taxes	79 213 €	86 193 €	55 940 €	56 854 €
CVAE	2 704 €	1 937 €	0 €	0 €
Produits IFRER	0 €	3 214 €	0 €	0 €
Compensation TP	0 €	1 015 €	0 €	0 €
Attribution compensation	0 €	0 €	28 721 €	28 271 €
FNGIR	173 €	173 €	0 €	173 €
Redevance des mines	1 322 €	1 374 €	1 765 €	0 €
Droits de Mutation	10 668 €	15 578 €	13 150 €	5 000 €
IMPOTS ET TAXES	94 090 €	109 484 €	99 576 €	90 298 €
DGF	10 778 €	8 112 €	4 750 €	3 871 €
DSR	2 334 €	2 474 €	2 671 e	2 752 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 112 €	10 586 €	7 421 €	6 623 €
TOTAL RECETTES	107 534 €	120 624 €	107 328 €	97 221 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre	DEPENSES	2018
11	Charges à caractère général	149 205
12	Charges de personnels	51 000
14	Atténuation de Produits (FPIC)	3 800
65	Autres charges de gestion courante	40 943
66	Charges financières	2 160
22	Dépenses imprévues	2 000
	TOTAL	249 108
23	Virement à l'investissement	13 825
		262 933

Chapitre	RECETTES	2018
70	Produits des services	300
73	Impôts et taxes	90 298
74	Dotations et participations	19 992
75	Autres produits de gestion courante	5 000
77	Produits exceptionnels	1 115
002	Excédent reporté	146 229
	TOTAL	262 933

Commentaires :

EN DEPENSES

Chapitre 11 : CHARGES GENRALES 149 200 € (+ 294 % par rapport au réalisé 2017 soit 37 911 €)

- Augmentation du coût des fluides (gaz, eau, électricité)
- Reste du résultat 2017 non versé à la section d'investissement

Chapitre 12 : CHARGES DE PERSONNEL 51 000 € (+ 9 % par rapport au réalisé 2017 soit 46 768 €)

- Hausse des taux de cotisation des caisses de retraite (+ 2.62 % CNRACL et + 33.33 % CSG)
- Titularisation de notre secrétaire de mairie (au 17 avril 2018)

Chapitre 65 : GESTION COURANTE 40 943 € (+ 5.64 % par rapport au réalisé 2017 soit 38 757 €)

- Participation PETITE ENFANCE : 2 000 € (versé 2017 = 798 €)
- Subventions aux association locales et extérieurs pour 1 275 € (+ 6.69 % par rapport au réalisé 2017 soit 1 195 €)

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES 2 160 € (- 16.21 % par rapport au réalisé 2017 soit 2 578 €)

- Le remboursement d'un des emprunts est arrivé à son terme.

EN RECETTES

- ✚ Chapitre 70 : 300 € (- 9.36 % par rapport au réalisé 2017 : 331 €, minimisation de la recette)
- ✚ Chapitre 73 : 90 298 € (- 9.32 % par rapport au réalisé 2017 : 99 576 €)
- ✚ Chapitre 74 : 19 992 € (- 37.69 % par rapport au réalisé 2017 : 32 087 €, - 879 € de DGF. Les autres recettes ont été minimisées)
- ✚ Chapitre 75 : 5 000 € (-22.96 % par rapport au réalisé 2017 : 6 490 €. Minimisation des recettes)

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 7.59 %
- Taxe foncière bâti : 13.53 %
- Taxe foncière non bâti : 34.39 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 56 854 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissements perçues en lien avec des projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	DEPENSES	2018
16	Emprunts et cautions	13 825
020	Dépenses imprévues	1 000
20	Immobilisations incorporelles	540
21	Immobilisation corporelles	20 137
	TOTAL	35 502

Chapitre	RECETTES	2018
001	Excédent d'investissement reporté	17 869
10	Dotations diverses	336
13	Subventions d'investissement	3 472
	TOTAL	21 677
021	Virement du fonctionnement	13 825
		35 502

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Chapitre 16 : emprunt 13 825 €

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 13 825 €.

- Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 540 €

Logiciel berger levraut

- Chapitre 21 - immobilisations incorporelles : 20 137 €
Création de points lumineux, passage de l'éclairage public en LED

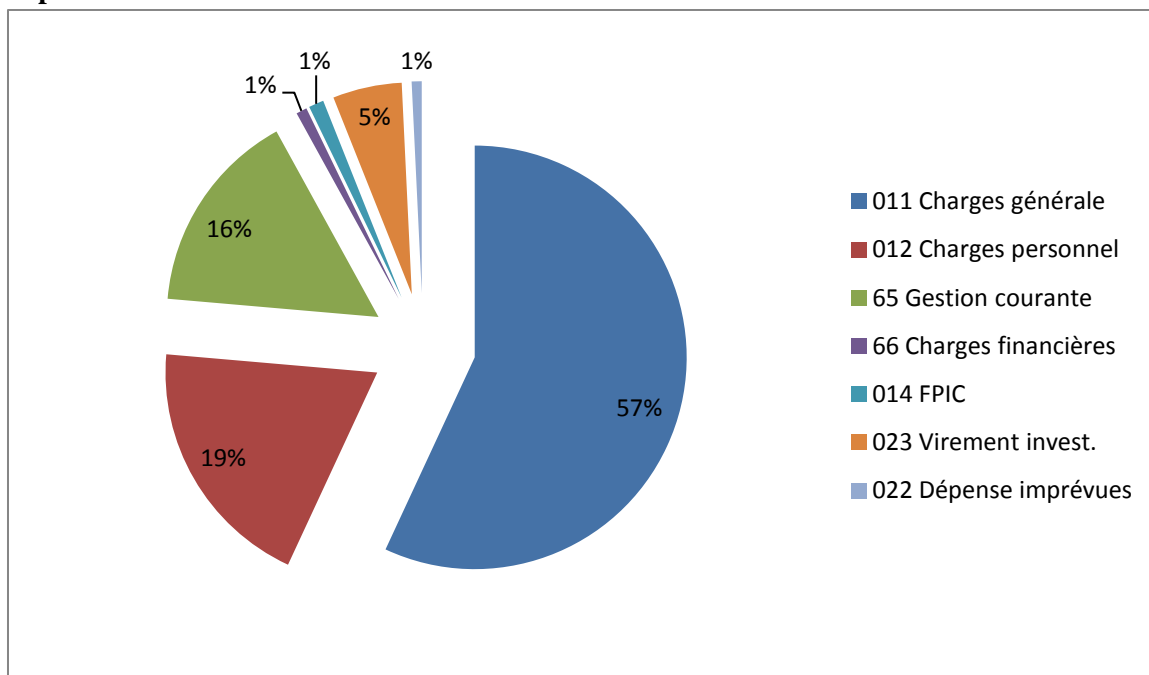
d) Les subventions d'investissements prévues :

- Du SDESM - Syndicat Départemental des Energie de Seine-et-Marne pour 3 472 €

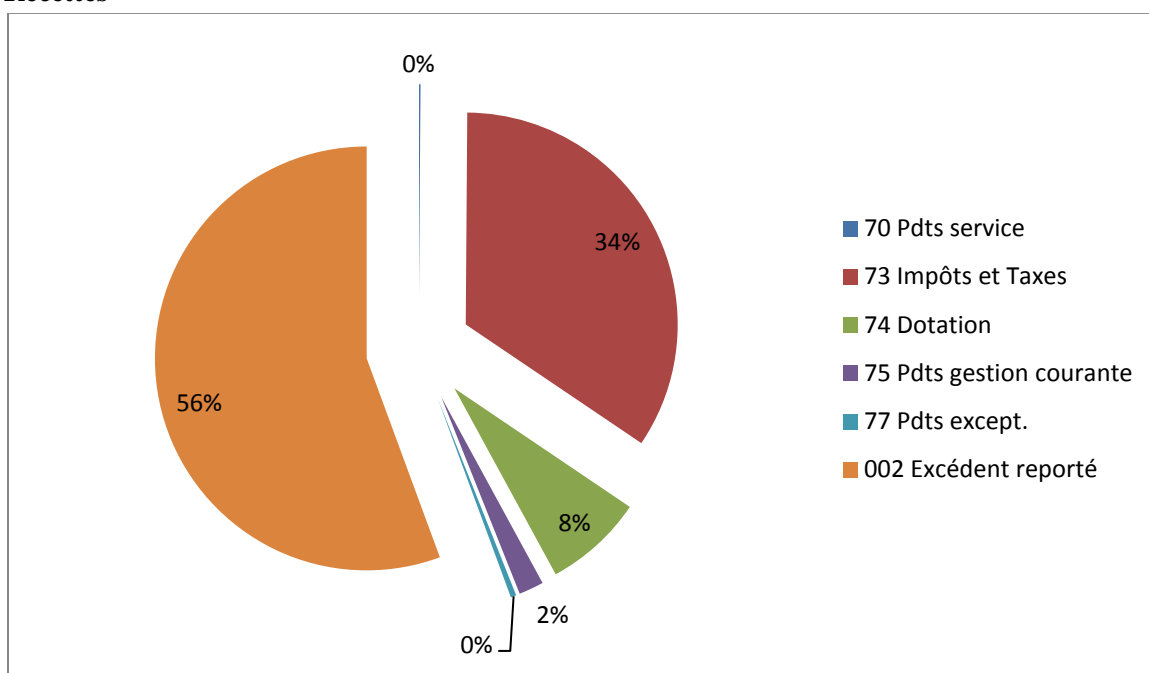
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

FONCTIONNEMENT 262 933

Dépenses

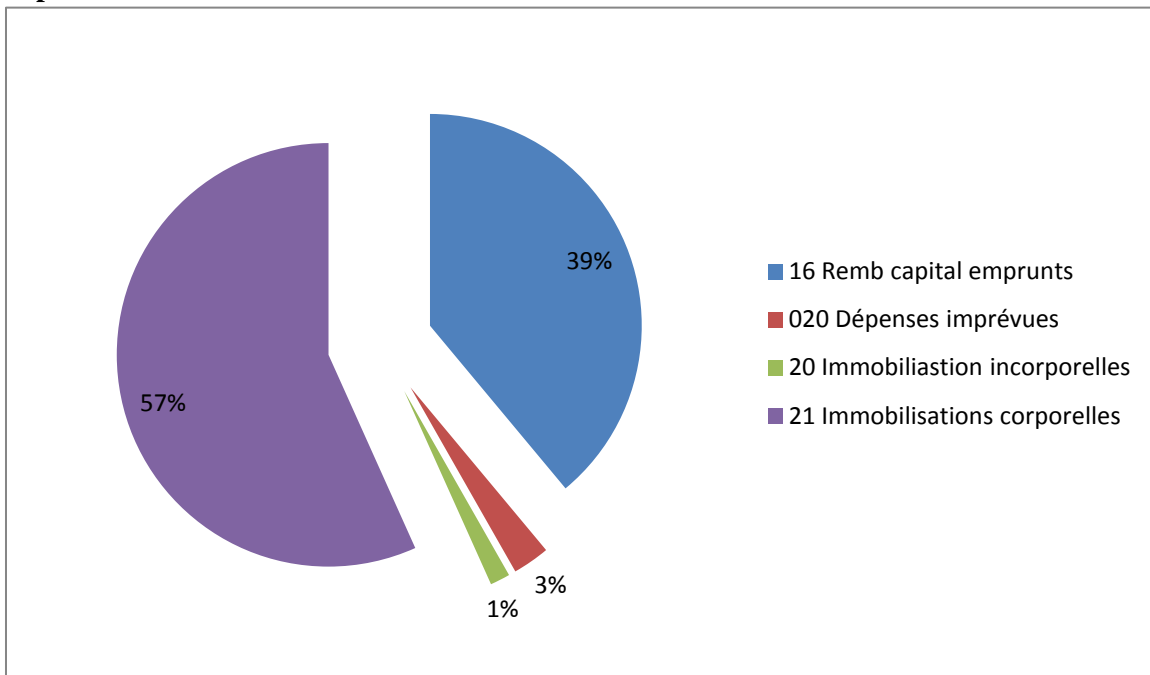


Recettes

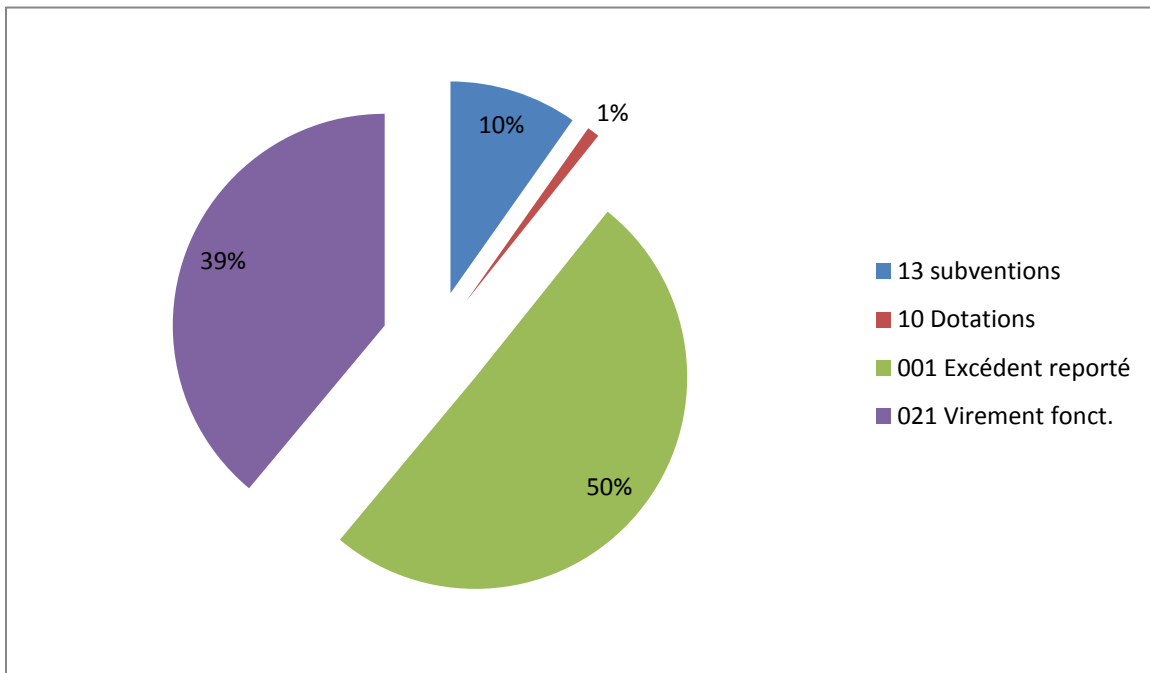


INVESTISSEMENT 35 502 €

Dépenses



Recettes



VUE GENERALE DU BUDGET 2018

D É P E N S E S	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES			DÉPENSES			
	CHARGES GENERALES	011	149 205 €	CAPITAL EMPRUNT	16	13 825 €	
	CHARGES PERSONNEL	012	51 000 €	IMMO INCORP.	20	540 €	
	GESTION COURANTE	65	40 943 €	EQUIPEMENT	21	20 137 €	
	FRAIS FINANCIERS	66	2 160 €	DEP. IMPREVUES	020	1 000 €	
	DEP. IMPREVUES	022	2 000 €				
	FPIC	014	3 800 €				
	VIREMENT INVEST.	023	13 825 €				
	TOTAL		262 933 €	TOTAL		35 502 €	
R E C E T T E S	RECETTES			RECETTES			
		PDTS DES SERVICES	70	300 €	EXCED. INVEST N-1	001	17 869 €
		IMPOTS ET TAXES	73	90 298 €	DOTATIONS	10	336 €
		DOT. & PARTICIP.	74	19 992 €	SUBVENTIONS	13	3 472 €
		PDTS GESTION COUR.	75	5 000 €	VIR. FONCT.	021	13 825 €
		PDTS EXCEPT.	77	1 115 €			
		EXCEDENT REPORTE	002	146 229 €			
	TOTAL		262 933 €	TOTAL		35 502 €	

c) Etat de la dette

IGE - ETAT DE LA DETTE 2018

ANNÉE	OBJET	ORG. PRETEUR	NUMERO	DURÉE	TAUX	CAPITAL INITIAL	CAPITAL DU au 01.01.2018	ANNUITÉ (ou trimestrialité)	INTERETS 66111	CAPITAL 1641	DATE ECHEANCE	FIN
2002	Investissement 1	C.A.	96916340101	15	5.05	91 500.00	2 156.75	2 183.99	27.24	2 156.75	20/01/2018	2018
2013	Investissement 2013 2	C.A.	69298	12	3.3	28 000.00	18 666.72	737.33	154.00	583.33	26/03/2018	2025
								732.51	149.18	583.33	26/06/2018	
								727.70	144.37	583.33	26/09/2018	
								722.89	139.56	583.33	26/12/2018	
							Ss/TOTAL	2 920.43	587.11	2 333.32		
2016	Consolidation prêt CT n°678384	C.A.	486589	15	1.12	112 000.00	105 103.66	2 030.46	294.29	1 736.17	10/02/2018	2031
								2 030.46	289.43	1 741.03	10/05/2018	
								2 030.46	284.55	1 745.91	10/08/2018	
								2 030.46	279.67	1 750.79	10/11/2018	
							Ss/TOTAL	8 121.84	1 147.94	6 973.90		
2017	Financement rénovation 3 logements	C.A.	487195	15	1.12	38 000.00	36 247.57	688.91	101.49	587.42	06/01/2018	2032
								688.91	99.85	589.06	06/04/2018	
								688.91	98.20	590.71	06/07/2018	
								688.91	96.55	592.36	06/10/2018	
							Ss/TOTAL	2 755.64	396.09	2 359.55		
						269 500.00	162 174.70	15 981.90	2 158.38	13 823.52		

d) Liste des subventions à verser aux associations locales et extérieures

ADAR	50
ASSOC. SPORTIVE DU COLLEGE BLANCHE DE CASTILLE	50
COLLECTIF DES 7 LIEUX	25
COOPÉRATIVE SCOLAIRE AMPONVILLE	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE FROMONT	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE GUERCHEVILLE	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE LARCHANT	55
COOPÉRATIVE SCOLAIRE RUMONT	185
ENTENTE SPORTIVE DE LA FORET	100
F.N.A.C.A.	20
JEUNES SAPEURS POMPIERS	50
LIGUE CONTRE LE CANCER	30
LA RUMONTOISE	500
LES AMIS DU PATRIMOINE	45
TOTAL DU C/6574	1 275